

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 22-251

Service : Direction de la Cohésion Sociale

Objet Déplacement de la ferme itinérante et pédagogique de Mme Berthier Laetitia (53 Route des Verchères 01380 St Cyr sur Menthon) au Relais Petite Enfance *La Roulinotte* à Certines (01240).

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu le Code de la Famille et de l'Action Sociale et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDERANT que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

CONSIDERANT l'opportunité de conclure un partenariat avec Mme Berthier Laetitia pour l'intervention de la ferme pédagogique « Laetiz'Animaux » au Relais Petite Enfance La Roulinotte à Certines ;

DECIDE

DE CONCLURE un partenariat avec Mme Berthier Laetitia afin de mettre en place une matinée avec la ferme itinérante et pédagogique « Laetiz'Animaux » ;

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- L'animation sera assurée par Mme Berthier Laetitia (53 Route des Verchères 01380 St Cyr sur Menthon) ;
- L'animation se déroulera à Certines (01240) pour les assistants maternels et les enfants qu'ils accueillent ;
- Dates et horaires de l'intervention : le jeudi 6 juillet 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- Tarif net : 419,50 € (TVA non applicable).

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 23 novembre 2022.

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente



Virginie GRIGNOLA-BERNARD

Déléguée à l'Action sociale et la Petite Enfance